L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI, 12 JUIN 1888.

PETITES ANNONCES.

A. B. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $60,000. 29 déc—6m

DEMANDES.

ON demande—Des fermiers avec leurs familles pour occuper, sans dépense, une grande habitation. S'adresser à "Farmer," 365 rue St. Mary, N. O. 10juin—1m

UN Belge, marié, ne parlant que le français, récemment arrivé, désirerait trouver un emploi quelconque en ville. Le mari et la femme iraient volontiers à la campagne s'ils trouvent ensemble à s'employer. La femme parle l'allemand et le français et est très bonne cuisinière. S'adresser au bureau de l'ABEILLE, lettre "B." 9juin—3f

A VENDRE.

A VENDRE—L'agréable maison de résidence 359 Dumaine, coin Prieur, avec pelouse, cour et magnifique jardin. S'adresser sur les lieux. 3juin—7f

Avis de présentation de Bills.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 9 juin, 1888.

Conformément à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné, qu'une demande sera faite à l'Assemblée Générale de la Louisiane, pour le rappel de la loi 14 de 1877, et pour la remplacer par une loi qui sera conforme aux ordonnances actuelles de la ville de la Nouvelle-Orléans, réglementant l'industrie des vidangeurs.

JOS. A. SHAKSPEARE, Maire.

10 juin—5 f en 30 j.

AVIS—Je donne par les présentes avis que je m'adresserai à la Législature de l'Etat de la Louisiane pour obtenir le paiement de mes honoraires comme sténographe dans l'affaire de l'Etat, par l'avocat-général, contre le juge Lazarus, No 9,846, Cour Suprême de la Louisiane.

ARTHUR McGUIRE.

3 juin—3f en 1 m

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la session de l'Assemblée Générale de l'Etat, pour obtenir l'autorisation de poursuivre l'Etat de la Louisiane dans la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans; pour paiement de ce que l'Etat doit au soussigné.

WM. DURBRIDGE.

29mai—5f en 30 j.

28 mai 1888.

AVIS est ici donné qu'une application sera faite à la session actuelle de la Législature pour décréter une loi pourvoyant aux voies et moyens de drainer, paver, etc., la Nouvelle-Orléans, et créant un Bureau dans ce but; Bureau qui sera revêtu du pouvoir d'imposer un assessement de la façon et pour l'objet indiqués. La nouvelle loi abrogera toutes les anciennes qui seront en conflit avec elle.

29 mai—7f en 30 j

AVIS d'une loi spéciale.—Avis est par le présent donné que les soussignés s'adresseront à la Législature pour l'adoption d'une loi qui les autorise à instituer une action contre l'Etat de la Louisiane.

HORNOR & BENEDICT, En liquidation.

13 mai—13 22 29 mai—5 13 juin.

AVIS est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat de 1888 un bill pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.

JOHN McDOUGALL, Agent.

20 mai—5 f en 30 j

AVIS—Application sera faite à la Législature, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, pour le paiement de marchandises prises pour l'usage de l'Etat.

S. Z. RELF.

19mai—5f en 30 jrs

Mairie de la Nouvelle Orléans, Hôtel de Ville, 18 mai 1888.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, que la Ville de la Nouvelle-Orléans s'adressera à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour obtenir l'adoption d'une loi pour faire un don à ladite ville dans l'intérêt du drainage public, des terres marécageuses, propriétés vagues et inconnues, dans les limites municipales, saisies pour taxes.

JOS. A. SHAKESPEARE, Maire.

18 mai—5 f. en 30 j.

Salon du Maire de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 9 mai 1888.

AVIS est ici donné conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane de l'intention de la Ville de la Nouvelle-Orléans, de s'adresser à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour la passation d'un acte amendant et décrétant à nouveau l'acte No 98 de 1880 et l'acte No 13 de 1884 relatifs au Bureau des Commissaires de Jury pour la paroisse d'Orléans et en vertu desquels le dit Bureau fonctionne.

JOS A. SHAKESPEARE, Maire.

11 mai—5f en 30 j

AVIS.—Nlle-Orléans, 7 mai 1888.—Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour pourvoir à une protection plus efficace de la vie et des propriétés contre les dangers de l'électricité—pour pourvoir aussi à la nomination d'une commission de voies et moyens (subway), pour en définir les devoirs et tout régler en vue du but proposé. 9 mai—5 f. en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—John McGuinness vs. ses créanciers—No 24,226—Ordre—Qu'une réunion des créanciers de John McGuinness soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, le 6 de juillet 1888, à 10 heures a. m., pour voter sur son application pour un répit d'un, deux et trois ans pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt; que Aug. Bernau, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cour, toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 mai 1888.

Signé: A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme. A. LESSERS, Député Greffier

30mai—3f en 30 j.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John P. Barnard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,939—Divison C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William J. Maltby, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

12juin—12,16,21

Kursheedt & Bienvenu vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,836.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Bertrand Beer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 juin—8 12 17

Succession de Er. Grey Willet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,260—Division C.—Attendu que Mme Ellen Willet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Er. Grey Willet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 juin—5 9 14

Succession de Mme Mary Phelps, veuve de James Whalen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,274—Division C. Attendu que Jno B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Phelps, veuve de James Whalen, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

6 juin—6 10 15

Succession de Abel W. Bosworth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 15,484—Division B. Attendu que Charles A. Bosworth a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Abel W. Bosworth, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

6 juin—6 10 15

Succession de Martin S. Coste.

LES créanciers de cette succession sont priés de présenter leurs réclamations, et les débiteurs de payer leurs comptes, à

CHAS F. CLAIBORNE, Avocat de l'Exécutrice. No 13 rue Carondelet.

31 mai—3f en 10j

L'annuaire de Soards.—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui peuvent désirer sur la Nouvelle-Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de celle-ci, vient de paraître (1888), comme toutes les années précédentes. M. L. Soards en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années.

On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquelles entraîne sa publication; c'est donc sur le patronage des négociants qu'a compté M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir si les affaires y sont brillantes, si ses habitants sont actifs, entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire méconnaît ses intérêts.

Aucun exemplaire ne s'en vend hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'homme d'affaires qui n'y a pas souscrit s'est exposé à en être privé. Le livre se vend $6. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire mais tenant que la rentrée des listes s'est faite, elle aurait à en faire la demande, par carte postale ou autrement, à l'éditeur, Allée Commerciale, 5.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 10 JUILLET 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,054,800

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre.

Jean Pierre Carrère vs Giovanni Arata.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,105—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, toutes voies, tous privilèges et toutes dépendances qui s'y rattachent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues Marais, Tremé et St Pierre, désigné comme lot No 8 de l'îlet No 54, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue St-Pierre, 30 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la Promenade Carondelet, sur 88 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur et face à la rue Marais, 85 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne latérale opposée; le tout conformément à un plan dressé par J. Communy, arpenteur, déposé pour référence au bureau de Joseph Cuvellier, notaire de cette ville, et formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre.

Acquis par le défendeur, à titre d'achat, de Thomas Arata par acte passé devant Octave Morel, notaire, le 19 février 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

6 juin—6 13 20 27—3 7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un pony jument.

Paul Fourchy vs. Charles De Luppé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,428—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés le MERCREDI, 13 juin 1888, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

En face de mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un pony jument bai foncé (deux pattes de derrière blanches).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

2 juin—2 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pierre Labasse vs. Mme Pauline Blanchard, veuve de François Grilliaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 23,833—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, située dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Madison, Homer et Monroe, et désignée par le numéro trois sur un croquis certifié du voyer, annexé à un acte de vente d'Armand François Friloux de cette portion de terre, passé pardevant Martin Voorhies, notaire en cette ville, le 25 juillet 1885. Le dit croquis a été dressé par Arthur de Armas, député-voyer de cette ville, en date du 12 avril A. D. 1885. Laquelle portion de terre mesure, au pied américain, trente-deux pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et une ligne, entre lignes parallèles, et toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, servitudes, etc., etc., qui s'y trouvent et qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

22 mai—22 29 juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur, connue comme le No 331 rue Dumaine, entre les rues Roman et Prieur.

John Petit vs. Henry Viavant et al. (Alice Bordelois, femme de Henry Viavant, et Charles Louque).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,163—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 236, borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Roman et Prieur, désigné comme lot No 21 sur les livres des assesseurs de la Nouvelle-Orléans et comme lot No 1 sur un plan de C. A. de Armas, le 20 juillet 1854, déposé en l'étude de Onésiphore Drouet, ancien notaire, conformément au dit plan, la dite propriété mesure, au pied américain, trente-deux pieds huit pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent soixante-neuf pieds quatre pouces et six lignes du côté le plus près de la rue Prieur, et cent soixante-neuf pieds deux pouces et trois lignes sur l'autre côté touchant au lot No 2 et trente-deux pieds huit pouces de largeur dans le fond. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur icelui. Etant la même propriété acquise par Hy. Viavant de Z. Bruenn par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 19 janvier 1883, enregistré au Bureau des Transferts, livre 117, folio 841.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN. Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

5 juin—5 12 19 26 juil 3 7

AVIS AUX CREANCIERS.

Otto F. Briede vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 23,021—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. F. Casanova, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier

12 juin—12 16 21

Wm C. Ahern vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 23,209—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté Milton E. Duncan, syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

12 juin—12 16 21

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans,—No 24,217.—Alphonse Marx & Co., vs leurs créanciers.—Ordre—Qu'une assemblée des créanciers de la raison commerciale de Alphonse Marx & Co., composée de Alphonse Marx et Bruno M. Wilzin, soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart notaire en cette ville, le vendredi, 6 juillet 1888, à 10 heures A. M. pour délibérer sur leur application pour un répit pour payer leurs dettes en versements égaux dans un, deux et trois ans sans intérêts: que A. Bernau Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette association; et que, dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 mai 1888.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

31 mai—3 f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Regina Heyem vs ses créanciers—No 24,172—Division —Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire Mme Regina Santer, veuve de Léon Heyem, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero jr, notaire, en cette ville, le VENDREDI, 29ème jour de juin 1888, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et en attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que Lionel Adams, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1888.

Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

25 mai—3f au 29 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Reeling vs. ses créanciers—No 24,183 Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Chas F. Reeling soit convoquée et tenue pardevant F. H. Earhart, notaire en cette ville, No 26 Commercial Place, le samedi, 30me jour de juin 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et que toutes procédures contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 25 mai 1888.

(Signé) F. A. MONROE, Jug

Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

27mai—3f au 30 juin

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Cottage de résidence.

Rue Moralès, Troisième District,

Succession d'Elizabeth Davis, épouse de Henri C. Davis.

No. 8,786.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mai 1888, il sera vendu à l'encan:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Moralès, St-Antoine, Urquhart et Bagatelle, mesurant 30 pieds de façade rue Moralès, sur 60 de profondeur, et connu par le numéro 425 rue Moralès.

Conditions: Une moitié ou davantage comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité sur ladite propriété.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengle notaire. Dépôt de 10 pour cent.

26 mai—26—juin 2,9,16,23,30

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 28me jour de mai 1888, un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:

Bertha Mohr vs Edward Diefenthal—No 23,517.

Cette affaire ayant été entendue ce jour: présents, J. N. Wolfson Esq., pour appelant; Chs. S. Price, Esq., pour défendant, après avoir entendu l'évidence et les plaidoiries des avocats assignés par la Cour,

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'un jugement soit rendu en faveur de Bertha Mohr, déboutant l'intervention et troisième opposition de Henry Stern & Co et contre Edward Diefenthal, son mari, pour la somme de trois mille huit cents dollars, avec reconnaissance de ses droits et privilèges sur sa propriété; et il est de plus décrété qu'il y ait séparation de propriété et de gains et acquêts entre la plaignante et son mari.

Les frais devant être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 28 mai 1888.

Jugement signé le 1er juin 1888.

[Signé] A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 8ème jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

12 juin—4 f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 29me jour de mai 1888, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Alice B. Wolf vs. Mathias W. Solomon, son mari,—No 23,516—Sur motion de Jos N. Wolfson, avocat de la plaignante et sur la production en cour de la preuve de la demande de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur, le 27 mars dernier soit maintenant confirmé et déclaré final et en conséquence le jugement de séparation de biens et la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant auparavant entre eux soit rendu en faveur de la plaignante, Mme Alice B. Wolf et contre Mathias W. Solomon son mari et condamnant le dit défendeur à payer à la plaignante la somme de trois mille neuf cents piastres et les frais, avec la reconnaissance des droits et privilèges de la plaignante sur la propriété du défendeur.

Jugement rendu le 29 mai 1888.

Jugement signé le 5 juin 1888.

[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.

E. A. LUMINAIS Député-Greffier.

10 juin—4 f en 30 j.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul E. Théard vs. Antoine Zanoli et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 22,999—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Miro, Dumaine, Galvez et St. Philippe, désigné par le numéro sept, sur un plan dressé par Castaing et Giroux, arpenteurs, le 6 juin 1850, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ancien notaire de cette ville. Le dit lot mesure, d'après le dit plan, trente six pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Miro, sur une profondeur de cent soixante-douze pieds onze pouces une ligne sur le côté le plus rapproché de la rue St. Philippe, et de cent cinquante neuf pieds quatre pouces deux lignes et quart sur le côté de la rue Dumaine, et trente-huit pieds 3 pouces une ligne de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec tous les droits, toutes les voies, tous les privilèges et toutes les dépendances s'y rattachant d'une façon quelconque.

Cette propriété a été acquise, par voie d'achat, de Bernard Kelly, le 1er octobre 1867, en vertu d'un acte passé pardevant feu William J. Castell, notaire de cette ville; ladite propriété appartenant à la communauté existant entre ledit Antoine Zanoli et sa défunte femme Teresa Ciovenda, dont la part étant échue en héritage à sa fille Mme Marie Elizabeth Zanoli, femme de Jean Mulé, junior.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

29 mai—29—juin 5,12,19,26,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Justine Durel, veuve de Bernard Avegno, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,363—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans cette ville, 2me district, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Bourbon, Orléans et Dauphine, mesurant à peu près trente pieds de face à la rue St-Pierre sur une profondeur de cent soixante-dix pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances sur le dit lot de terre. Ensemble avec quarante-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir: la somme de trois cent quinze dollars ($315 00) montant du dit prêt d'actions avec dix pour cent d'intérêt à partir du premier mars 1880 et une autre somme de six cent trente dollars ($630) le montant des dites contributions des dites actions avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt dix dollars ($90) à partir du premier décembre 1881 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1882 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1883 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1884 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1885 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1886 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1887 et tous les frais dans ce procès et la vente et les taxes dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste des dites actions hypothécaires qui n'est pas encore dû mais qui est sujet à être appelé conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de trois mille quatre cent vingt dollars ($3,420) et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane conformément à sa charte et lois.

Et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication comptant.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

29 mai—29—juin 5, 12, 19, 26 30.

Succession de Thos. Osborne.

EN VERTU ET CONFORMÉMENT À UN ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, en date du 19 mai 1888, No 24,003, du dossier de la dite Cour, à moi adressé, je vendrai à l'encan, MERCREDI, 20 juin 1888, à midi, au local No 250 rue Annonciation, pour compte de la succession de Thomas Osborne, les biens immeubles suivants:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orange, Annonciation, Pacanier et Richard, étant la portion du fond de deux lots de terre, formant l'encoignure des rues Orange et Annonciation. Les dits lots sont le No 250 rue Annonciation et mesurent 24 pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur, entre lignes parallèles de 56 pieds 10 pouces et 1 ligne.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant huit chambres y compris la cuisine, etc., cuve, cour briquetée, gaz dans toute la maison.

2° Un certain lot de terre d'une dimension triangulaire, ensemble avec toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Kerlerec, Rocheblave et Dorgenois, mesurant au pied français 192 pieds de face à la rue Chemin du Bayou, 200 pieds de face rue Kerlerec et 48 pieds sur la ligne s'étendant des rues Chemin du Bayou et Kerlerec.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, sept chambres avec un grand corridor, deux cuves, etc.

Conditions—Comptant.

CLARA OSBORNE, Administratrice.

20 mai—20 27—juin 3,10,16,20

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No 24,014, Division E.

Dans l'affaire de Jean Marie Laporte demandant une monition.

A tous ceux que cela concerne, salut:

Attendu qu'à une vente publique pour taxes, faite dans la ville de la Nlle-Orléans le 18 avril 1887, par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorité que lui confère la loi de la législature de l'Etat de la Louisiane, à la session de 1884, loi No 82 approuvée le 10 juillet 1884, pour obtenir le paiement des taxes d'Etat et de ville non payées dues sur les propriétés ci-après décrites pour les années 1877 et 1878, assessées au nom de (inconnu):

Description de la propriété

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme le No 5 dans l'îlet No 314, borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Rocheblave et Tonti, le dit lot No 5 mesurant 68 pieds sur la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds;

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 9, dans l'îlet No 314, borné par les rues Rocheblave, St. Philippe, Ursulines et Tonti, le dit lot No 9 mesurant 106 pieds sur la rue Rocheblave, sur une profondeur de 100 pieds;

Attendu que à ladite vente, Jean Marie Laporte est devenu l'acquéreur et l'adjudicataire desdites propriétés, le prix d'achat pour la propriété premièrement décrite étant de cinq dollars, et pour la propriété secondement décrite de vingt un dollars; que le 28 avril 1887, lesdites propriétés ont été transférées audit Jean Marie Laporte, en vertu de deux actes de vente passés pardevant Alphonse Rabouin, notaire, et enregistrés respectivement, conformément à la loi, au bureau des Aliénations de la paroisse d'Orléans, dans le livre 126, folio 659;

Et, attendu que Jean Marie Laporte s'est adressé à cette cour pour une monition en annonce, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de la loi No 95 approuvée le 10 mars 1870, connu comme les Statuts Révisés de la Louisiane;

Toutes les personnes intéressées qui ont à faire valoir un droit, un titre ou une réclamation quelconque contre les propriétés ci-dessus décrites, par suite d'une informalité quelconque dans les procédures, de la publication des annonces, de la description des dites propriétés, ou de l'adjudication en vertu de laquelle s'est opérée la vente, ou de toute irrégularité ou illégalité dans les assessments, les avis, les demandes, les annonces, le temps ou le mode de la vente dans laquelle le demandeur est devenu l'acquéreur, ou de tout autre manquement, sont, par les présentes, prévenues, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans d'avoir à déduire dans les trente jours à partir de celui où cette monition paraîtra pour la première fois dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 7 mai 1888.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN député greffier.

9mai—3f en 30 j

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur sur la rue du Canal et ailleurs, à un long crédit.

Succession de Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois, désignés comme lots numéros treize et quatorze, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan numéro 77 dans le livre de plan No 2. Le lot numéro treize mesure vingt-quatre pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Canal, quatre-vingt-deux pieds onze pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur le côté du lot numéro quatorze et cent soixante neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté vers la rue Broad et le lot numéro quatorze mesure vingt-quatre pieds de face à la dite rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Olympia, Gasquet, Murat et Canal, dans le Premier District de cette ville, et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent quatre-vingt-six pieds six pouces de face à la rue Olympia, cent quatre-vingt-quinze pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Gasquet, une profondeur de trois cent quinze pieds un pouce sur une ligne parallèle à la rue Murat et puis, dans le fond, deux cent trente-trois pieds onze pouces sur une ligne oblique. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Olympia et Gasquet et, conformément au dit plan, est subdivisée en sept lots de divers mesurements.

3° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situé dans l'îlet numéro 508, borné par les rues St. Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le Deuxième District de cette ville formant l'encoignure des rues St. Louis et Scott et mesurant conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du Shérif Civil, deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St. Louis, cent quarante-trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott et dans le fond cent soixante-onze pieds huit pouces et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

Conditions—Pour chacune des propriétés un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilège et lien de vendeur sur la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garantie et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, ainsi que les actes de ventes devront contenir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour la présente année 1888, en sus du prix du montant de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

12juin—12,19,26—3,10,14juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil d'un îlet de terre de valeur borné par l'Avenue Napoléon, les rues Jena, Jersey et Laurel, avec les bâtisses et améliorations, etc, dans l'affaire de

David L. Weil vs Thomas E. Everett

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 24,242—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain îlet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Napoléon et les rues Jersey, Jena et Laurel, désigné par le No 12 sur un plan de C. F. Zimpel, voyer, en date du 18 mars 1834 et déposé en l'étude de Louis Caire, ancien notaire en cette ville, et mesurant deux cent cinquante pieds trois pouces sur l'Avenue Napoléon, même façade à la rue Jersey et 5 pieds de face aux rues Jersey et Laurel.

Etant la même propriété acquise par le défendeur des mineurs de feu Peter C. Mandel et épouse, conformément à un acte passé devant Andrew Hero jr, notaire en cette ville, le 21 jour de mai 1879. (Bureau du transfert, livre 110, folio 846).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 juin—12,19,26—juil 3,10,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur, formant l'encoignure des rues Milan et Perrier, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Berlin et Prytanée, avec bâtisses et améliorations.

Walter D. Denegre vs H. J. Andrus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,184—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Berlin, Milan, Prytanée et Perrier, désigné comme le numéro seize (16), dans l'îlet No 53, sur un certain plan dressé par A S. Phelps, voyer, en date du 15 février 1849 et déposé en l'étude de R. Kenny, ancien notaire pour la paroisse Jefferson. Le dit lot No 16 touche au lot No 15 et mesure 30 pieds de face à la rue Milan, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et forme l'encoignure des rues Milan et Perrier, étant la même propriété acquise par le défendeur de John F. Lowe par acte passé pardevant Alphonse V. Philips, notaire en cette ville, le 29 avril 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

12 juin—12,19,26—juil 3,10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil d'une belle résidence.

Rue St-Joseph, entre St-Charles et Camp, (la rue derrière étant la rue Julie).

Mme E. W. Davidson vs. William Hogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,097—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Julie et Camp, mesurant vingt-quatre pieds de face à la rue St-Joseph avec une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-quatre pieds trois pouces et deux lignes, et désigné comme lot No 5 (cinq) sur un plan dressé par Thomas Petingale, voyer, daté le 21 mars 1845.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 juin—12 19 26 juil 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le Troisième District.

D'un terrain formant le coin S. E. des rues Espagne et Girod avec Villeré, avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Louisiana Homestead Association of la Nouvelle Orléans. vs. D. L. Depassau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,951.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre "D" dans l'îlet portant le numéro municipal cinq cent quinze, borné par les rues Girod, ou Villeré, Urquhart et Espagne et l'avenue Washington, mesurant trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Espagne et cent dix-sept pied de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Girod ou Villeré, formant le coin sud est des rues Espagne et Girod.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 juin—12 19 26—juil 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE

D'un grand lot de Groceries de famille et de choix, Vins, Liqueurs, Whiskies, Etc. Aussi, Comptoirs, Etagères, Installations, Etc.

—Aussi—

Un Mulet, deux Charrettes, un lot de Harnais, Divers, Etc.

Dans l'affaire de H. Poupart vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 24,138.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 11 juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, le VENDREDI, 22 juin 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 26 rue des Ursulines, tout le contenu du dit local, contenant un grand assortiment de groceries, installation, etc.

Aussi, un mulet, deux charrettes, un lot de harnais, etc., le tout d'après un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic Provisoire dans l'affaire ci-dessus.

12juin—12,16,19,22

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Quatrième district.

A l'encan à des conditions faciles.

Successions de Johana et de Maria E. Appell.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans "Division C"—Nos 21,944 et 23,914.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 15 mai 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton ou St. Thomas, Joséphine, Adèle et Rousseau et mesurant 43 pieds de face à la rue Fulton ou St. Thomas, sur une profondeur de 137 pieds 9 pouces, le tout plus ou moins. La dite portion de terre étant composée de tout le lot désigné par le No 11 et 18 pieds du lot No 10 sur un croquis en plan annexé à un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, ancien notaire en cette ville, le 31 mars 1866.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, solidement bâti et retiré de la rue, avec couverture en ardoises et ayant 5 chambres de chaque côté, galeries, cuves sous hangar, lieux d'aisance, maison pour enfants, etc., connu par les numéros municipaux 387 et 389 de la rue Fulton ou St-Thomas et assuré maintenant pour $2000.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à un crédit de un et deux ans ou d'un an. La somme à crédit payable en un billet de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888. L'acte devant renfermer toutes les clauses usuelles de sécurité.

Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. Voir le plan à la Bourse.

20 mai—20 26—2 9 16 23 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage désirable dans le Quatrième (4me) District, Nos 458 et 460 rue Locust et 396 rue Jackson.

10 Actions du fonds capital du Odd Fellow Hall Association.

Succession de John Purcell.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.—No 23,919.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 14 juillet 1888, à 11h. 1/2 à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de ladite Cour, en date du 24 mai 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre désignés par les Nos 3, 4 et 5 dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Seconde, Locust et Fréret. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Locust sur une profondeur de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une maison-cottage sur chaque lot, ayant 4 chambres et 2 cuves à chaque corps de logis, lieux d'aisance, etc., et portent les numéros municipaux 458 et 460 rue Locust.

2° Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, White et Franklin, mesurant 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, ayant deux chambres et un hangar fermé, une grande cuve, écurie dans le fond du terrain, une grande allée pour charrette, etc., etc., et portant le numéro municipal 396 rue Jackson.

Pour autres renseignements, voir le plan à la Bourse.

3° Dix actions du fonds capital du Odd Fellows Hall Association.

Conditions—Pour les actions comptant avant le transfert, et pour la propriété comptant.

Actes de vente pardevant Fred Zengel notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1888. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

9 juin—9 16 23 30—7 14 juil

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un beau site pour bâtir.

Trois terrains coin des rues Carondelet et Thalia, à l'encan, à crédit.

Dans l'affaire des mineurs Duncan F. Kenner, Jr.

No 21,664.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 8 juin 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur, à savoir:

Trois lots de terre dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Thalia et Melpomène, désignés par les lettres F, G et H, sur un plan de Pilié, déposé en l'étude de N. B. Trist, notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 126 pieds 9 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Le lot H forme l'encoignure des rues Carondelet et Thalia.

Les terrains ci dessus sont par leur plaisant et attractif voisinage, un site exceptionnel pour une ou plusieurs jolies résidences.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un crédit de un ou deux ans à partir du jour de la vente, l'acquéreur fournissant des billets pour chaque partie à crédit, portant intérêt à 6 pour cent par an avec privilège de vendeur et hypothèque et les clauses usuelles de sécurité. Le paiement des taxes dues et exigibles en 1888 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente par devant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 juin—12,23,30—juil 7,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS A L'ENCAN.

Banques, chemins de fer et Assurance.

Jugements, billets, comptes courants, etc.

Succession de Francisco P. Martinez.

No 22,271—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 4 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

ACTIONS.

Banque des Citoyens de la Louisiane, 33 1/3 actions de $100 chacune, nouveau "stock".

Compagnie d'assurances Crescent, 2 actions de $100 chacune, nouveau stock.

Compagnie d'assurances du Home, 1 action de $100, nouveau stock.

Compagnie d'assurances mutuelles des Marchands, 3 actions de $10 chacune.

Association d'assurances de la Nouvelle-Orléans, 124 actions de $30 chacune.

Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans, 27 actions de $50 chacune.

Compagnie d'assurances mutuelles du Sun, 4 1/2 actions de $100 chacune.

Banque du Peuple, 68 actions de $50 chacune.

Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton, 100 actions de $100 chacune.

Jugements, billets, comptes, etc.

Sept jugements en faveur du défunt contre diverses personnes:—et

Un lot de comptes ouverts, jugements et billets dus à l'ancienne maison Rolsseau & Martinez et à son successeur A. A. Martinez et transféré au défunt des listes détaillées des jugements en faveur du défunt et d'autres jugements et de comptes courants, billets susmentionnés, sont déposées pour l'inspection du public, en le bureau des encanteurs.

Des jugements et comptes ici offerts, il en est qui sont ou peuvent être prescrits, d'autres dus par des personnes insolvables, d'autres par des personnes mortes ne laissant aucuns biens.

Conditions de la vente—Comptant avant le transfert.

5 juin—5, 9, 10, 14, au jour.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison cottage de choix.

Succession de Dennis Spellman.

No 23,467—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 8 mai 1888, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot No 102 de l'îlet borné par les rues Fulton (actuellement St-Thomas), Première, Rousseau et Sorapuru, mesurant comme suit: 30 pieds de face à la rue Sorapuru sur 120 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne inférieure, 122 pieds 4 pouces sur la ligne supérieure et 30 pieds 7 lignes de largeur dans le fond; les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage No 54 rue Sorapuru.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1888 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John G. Eustis, Esq., notaire.

16 mai—16, 19, 26—juin 2, 9, 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée rue Dryades.

Wm J. McCall vs. Thomas McCall.

No 22,850—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 30 avril 1888 et signé le 4 mai 1888, il sera vendu à l'encan—

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Quatrième et Washington, désignés comme lots Nos 6, 7 et 8, contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 25 pieds de face sur 125 pieds de profondeur. Sur une partie du dit terrain il y a un cottage en bois à un étage, No 661 rue Dryades, et, contigu à celui-ci une grande bâtisse à deux étages avec quelque 18 à 20 chambres.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un crédit de un et deux ans avec intérêt de 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses de sécurités usuelles, "de non alienando," assurance, frais d'avocat, etc.; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1888 et déposera dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.

16mai—16 26—2 9 16 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Actions de la Compagnie d'hôtel St. Charles.

Succession de Joseph H. Oglesby.

No 23,261—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureaux No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, daté du 11 juin 1888, il sera vendu en totalité, à l'encan:

Quatre mille neuf cent cinquante-et-une actions du fonds capital de l'hôtel St. Charles.

Conditions—Comptant avant le transfert.

12 juin—12, 16, 23.

PAR JAS P. GUINAULT.

Terre dans Est Baton Rouge.

Jas. A. Renshaw vs. Ses Créanciers.

No 20,268.—Cour Civile de District—Division A

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 juin 1888. Il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 mai 1888—

Une certaine portion de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, située dans la paroisse d'Est Baton Rouge, dans cet Etat, à environ quinze milles de la ville de Baton Rouge, et à environ deux milles de Hope Villa, près de Clay Cut Creek, contenant cent vingt arpents de superficie, lesquels ont été pris de la partie inférieure nord d'une portion de cent cinquante acres appartenant à Joseph Heard, et renfermé du côté nord par les terres de Walkins et Thomas, et du côté est par celles de Webb et au sud par les terres acquises par Heard de Tarlton & Co.

Conditions—Comptant.

L'acheteur devra payer en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire public.

Un dépôt de 20 0/0 devra être payé comptant sur les lieux sur le montant de la vente.

19mai—19,26—2,9,16,23 juin

Propriétés dans le Second et Troisième Districts.

No 231 rue Dauphine, Second District.

No 351 rue St. Claude, Troisième District.

No 54 rue Annette, Troisième District.

No 53 rue Union, Troisième District.

Succession de Pierre Perez, No 23,899, Division D.

SAMEDI 16 juin 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mai 1888, les propriétés suivantes, savoir:—

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, St. Philippe et Dumaine, étant à une distance de 30 pieds 4 pouces de l'encoignure des rues Dauphine et St. Philippe; lequel lot de terre mesure 37 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 74 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur.

2° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues St. Claude, Esplanade, Marais et Kerlerec, étant à une distance de 95 pieds 11 pouces 3 lignes de l'encoignure des rues Kerlerec et St Claude. Le dit lot de terre mesurant 25 pieds de face à la rue St. Claude sur 117 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur.

Aussi attenant à la susdite propriété une autre portion de terre mesurant environ 10 pieds sur la ligne parallèle à la rue St. Claude et 9 pieds de profondeur sur la ligne parallèle à la rue de l'Esplanade. Ensemble une bâtisse en bois construite sur la façade faisant face à la rue St. Claude, occupée comme un marché privé; une autre bâtisse à étage dans la cour ayant 4 chambres, hydrant, citerne, etc., etc.

Une partie de cette propriété, 18 pieds de face à la rue sur 23 de profondeur, est louée à bail jusqu'au 17 février 1889 à raison de $10 par mois et payable d'avance, avec privilège de renouvellement pour deux années de plus.

Pour plus de détails se référer au bail au bureau de l'encanteur.

3° Un lot de terre "**avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent**" dans l'îlet compris entre les rues Annette, St. Bernard, Urquhart et Villeré, étant à une distance de 127 pieds 10 pouces 4 lignes de l'encoignure des rues Annette et Urquhart; lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces 2 lignes.

4° Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Union, Français, Ramparts et Bourgogne, étant à une distance de 127 pieds 5 pouces de l'encoignure des rues Union et Remparts. Le dit lot de terre mesure 26 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue de l'Union sur 121 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble une maison ayant plusieurs chambres, cuisine, lieux d'aisance, etc., etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié comptant et balance à un an de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses d'usage.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente les taxes pour l'année 1888.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs.

12 mai—12,19,26—juin 2,9,16

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans les Premier et Quatrième districts.

Rues Melpomène et Franklin.

Succession de Henry Schrimpf.

No 23,065 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 24 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans les propriétés ci-dessous désignées, à savoir—

1° **Deux certains lots de terre,** situés dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Willow (anciennement Martin), Clara et Felicity Road ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Ces lots sont désignés par les Nos 6 et 7, et mesurent comme suit: Le lot No 6 mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Melpomène, 32 pieds 5 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, sur 102 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 5 et 95 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne de côté du lot No 7. Le lot No 7 mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène, 32 pieds 3 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, et 95 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne du No 6, et 87 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté du No 8, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, comprenant un cottage résidence en bois.

2° **Deux certains lots,** avec les améliorations, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Liberté, Jackson et Philip, désignés par les Nos 12 et 13 sur le plan No 152, déposé au bureau de T. O. Starke, ancien notaire de cette ville, adjacent l'un à l'autre et mesurant 27 pieds de face à la rue Franklin sur 129 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3° **Un certain lot de terre** formé des arrières portions des lots Nos 1, 2 et 3 du plan ci-dessus et mesurant 28 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin, sur 90 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en bois à un étage.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et la balance à un crédit d'un an, en billet spécialement garanti par lien du vendeur et portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement et contenant les clauses usuelles de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement du montant du dit billet, les améliorations devant être assurées, et la police transférée aux détenteurs des billets; l'acquéreur assumera, en outre, le paiement de toutes les taxes dues exigibles en 1888, en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

24 mai—24, 26mai—2, 9, 16, 23 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la succession de A. Q. Kennett—No 23,630.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Propriété commerciale de choix, faisant face aux rues Delta et Front, entre Canal et Gravier,

En face du débarcadère des paquebots de la côte du premier district, et touchant aux grandes maisons commerciales de E. Conery & Son, Jesse K. Bell, A. & B. Brewing Association.

La propriété est admirablement située pour le commerce des épiceries (grocery) et des fournitures de navires.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., G. G. Friedrichs, encanteur—bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, Nlle Orléans, il sera vendu à l'encan conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile, Division B, en date du 7 juin 1888, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y sont attachés, ou qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 1, A, borné par les rues Canal, Gravier Delta et Front, désigné comme lot No 7, sur un plan de Louis H. Pilié, ancien voyer de ville, en date du 21 mai 1868, déposé en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, conformément au dit plan, le dit lot mesure 25 pieds de face sur chacune des dites rues Delta et Front, sur une profondeur entre lignes parallèles de 137 pieds 8 pouces.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin en briques à trois étages solidement bâti, désigné par les Nos 11 rue Delta et 10 rue Front, et connu comme le magasin populaire de l'ancienne raison sociale Kennett et Huey, (épicerie et fourniture de navire), il touche aux maisons d'affaires de Jesse K. Bell, MM. E. Conery & Son, A. & B. Brewing Association, et est immédiatement opposé au Levee, de Steam Packet Landing, est à proximité du chemin de fer Morgan N. O. & I. C. La location est une des plus désirables sur la levée et digne de l'attention des personnes désireuses d'une propriété d'affaire, soit pour occupation ou soit pour un placement sûr et positif. La propriété est en bon état et présente une bonne apparence.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le crédit à un et deux ans pour des billets garantis spécialement par privilège de vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuites pour en forcer le paiement; il sera, en outre, tenu d'assurer la propriété pour plus que la portion à crédit jusqu'au paiement final; l'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1888; il fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 juin—9 16 23 30 juil 7 14

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP.

109.........Rue Conti.........109

6juin—Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli Cottage comme Résidence,

Coin des rues Chestnut et St-André. Sept chambres, lot 32 sur 125 pieds.

Rue en asphalte et double ligne de chars.

Succession de Jno. Brownson et Caroline Brownson, sa femme, tous deux décédés.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E" daté le 16 mai 1888, dossier No 23,526, pour le compte des successions de John Brownson et de Caroline Browson, sa femme, tous deux décédés, il sera vendu, à l'encan:

Coin des rues Chestnut et St-André.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Joséphine, Chestnut et Camp, désigné par le No 15, lequel lot mesure 32 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue St-André, sur une profondeur et une façade à la rue Chestnut de 125 pieds, toutes plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations comprennent **Un cottage en bois recouvert en ardoises,** contenant sept chambres, galeries devant et sur le côté, citernes et hangar, lieux d'aisance, cour pavée, jardin, arbres, etc., et loué jusqu'au 1er octobre 1888 à $25 par mois, et connu comme le No 272 rue St-André.

Conditions — **Comptant** en passant les titres, 10 pour cent payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1888 en outre de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. J. Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 mai—20' 27 mai—3, 10, 17, 23 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

En face du Parc Audubon.

Ce magnifique morceau de terre borné par

l'avenue St. Charles, Burtheville et Greenville,

Sixième district de la Nouvelle-Orléans.

Terrain sur un coteau élevé, mesurant plus ou moins, au pied français, environ 1260 pieds de face à l'avenue St. Charles, sur une profondeur d'environ 11,505 pieds de face à sa ligne supérieure, et 11,627 pieds de face, sur sa ligne de Burtheville, s'étendant dans le fond à environ 2 1/2 milles, et renfermant environ 250 arpents de terre.

A vendre à un long crédit, à un faible taux d'intérêt.

Dans l'affaire de

C. E. Girardey et autres

contre

les héritiers de William Henry et autres

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Docket No 23,315.

Pour un partage. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, premier district de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", rendu le 25 mai 1888, et signé le 31 mai 1888, Docket No 23,315, dans l'affaire de C. E. Girardey et autres contre les héritiers de Wm Henry et autres, pour un partage, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre de forme irrégulière, ensemble avec tous les droits, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, formant une partie du morceau anciennement connu sous le nom de Foucher Tract ou morceau situé dans le Sixième district municipal de cette ville, sur le côté nord de l'Avenue St Charles, compris entre les lignes de l'Avenue St Charles et la ligne supérieure du morceau de Burtheville et sur la partie du bas de Greenville ou rues Walnut, Friburg et Marley, et s'étendant dans le fond à un point à l'extrême profondeur du morceau original de Foucher. Ladite portion du morceau de terre est contigu et se touche et mesure au pied français plus ou moins comme suit, à savoir:

1° Douze cent soixante (1260) pieds sur (1) pouce de face à l'Avenue St Charles.

2° Sur la ligne supérieure à un point 240 pieds au bas de la ligne de Greenville, elle a une première profondeur de 300 pieds, puis sur une ligne parallèle à l'Avenue St-Charles sur une seconde largeur de 240 pieds à la ligne de Greenville, et puis à partir dudit point, elle a une seconde profondeur de 7435 pieds 6 pouces sur la ligne du bas de Greenville.

3° Puis sur une ligne droite dans une direction est de 356 pieds 9 pouces.

4° Puis la première profondeur sur la ligne du bas de Friburg et Marley de 4,070 pieds à l'extrême profondeur du morceau, à un point où la partie commencée avec le bas.

5° Puis sur la ligne du bas formée le milieu de l'Avenue St-Charles et le long de la ligne du haut de Burtheville à une profondeur de 11,627 pieds 8 pouces, à un point où il commencera avec la ligne du haut.

Le tout conformément à un plan qui peut être vu à l'emplacement de la vente fait du plan original de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de cette ville, en date du 8 mars 1870. Cette vaste propriété forme le plus grand corps de terre de valeur près de la ville de la Nouvelle Orléans; elle occupe un coteau élevé, fait face au "Parc Audubon", se trouve dans une partie de la ville qui s'améliore tous les jours, où il se trouve dans les mains d'un homme entreprenant, elle est bien administrée, bien divisée, elle peut produire un quart de million de dollars.

Tout le morceau, pour les familles recherchées pour les corporations ou les capitalistes, sera vendu en bloc aux conditions avantageuses qui suivent:

Conditions.—Un tiers ou plus, au gré de l'acquéreur comptant. Le reste à un billets de l'acquéreur divisés en coupons, pour la distribution aux parties intéressées, payables à 1, 2 et 3 ans, et portant intérêt à raison de 7 pour cent l'an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, avec privilège sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses ordinaires de sécurité, comprenant 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuite en recouvrement des billets. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication, le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1888, et fera au moment de l'adjudication un dépôt au comptant de 10 pour cent sur le prix de vente.

Acte de vente pardevant Walter Turnbull, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3juin—3,10,17,24—1,7juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une charmante résidence en bois, No 238 rue Troisième, entre St. Charles et Prytanée.

Succession de Wm. T. Vandry et sa femme, Jane Blanche Vaudry, tous deux décédés.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 24 mai 1888, dossier No 22,557, pour le compte des successions de William T. Vandry et sa femme, Jane Blanche Vandry, tous deux décédés, à un long crédit, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Prytanée et l'Avenue St-Charles, désigné par le No 4, lequel lot mesure 39 pieds 8 pouces de face à la rue Troisième, sur une profondeur sur le côté contigu à la rue Prytanée de 127 pieds, et 85 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté la plus rapprochée de l'Avenue St-Charles puis courant à angles droits vers la rue Prytanée une distance de 9 pieds 8 pouces, et puis il a une seconde profondeur de 42 pieds sur une ligne parallèle à l'Avenue St-Charles jusqu'à sa ligne de fond, sur laquelle ligne de fond il a une largeur de 30 pieds, toutes entre lignes parallèles, mesure américaine; le tout d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de vente. Les améliorations comprennent:

Une résidence en bois confortable, bien bâtie, à deux étages et recouverte en ardoises, connue comme le No 238 rue Troisième, ayant corridor en haut et en bas, 9 ou dix chambres en tout, chambre à bain, lieux d'aisance, office, etc., subdivisée pour la commodité et le confort, d'une gentille résidence de famille, installations de gaz partout. Le tout en parfait état; il y a un hydrant, une citerne et dépendances, joli jardin devant, sur le côté et au fond. Des barrières en fer sur la façade et le côté, en très bon état et la propriété peut être inspectée avec une carte de l'encanteur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans, avec 7 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de sécurités usuelles du jour de la vente. L'acquéreur assumera les taxes de 1888, en outre de son enchère, et fera un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux.

Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mai—juin 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques à trois étages, No 12 rue des Remparts, entre Canal et Douane.

Succession de Robt. G. O'Connor, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 15 rue Carondelet—Le SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," en date du 22 mai 1888, Dossier No 24,011, pour le compte de la succession de Robert G. O'Connor, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Canal et Douane, mesurant, plus ou moins, 21 pieds 4 pouces de face à la rue des Remparts sur une profondeur d'environ 52 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec **une autre portion de terre,** qui est contiguë, au fond, à la propriété décrite ci-dessus, et mesure 20 pieds de large sur sa ligne du fond sur une profondeur de 26 pieds, faisant une profondeur totale de lot d'environ 78 pieds 2 pouces.

Les améliorations comprennent:

Une bâtisse en briques à trois étages recouverte en ardoises, connue comme le No 12 rue des Remparts, et servant actuellement de café et restaurant et avec cuisine au-dessus et de résidence au-dessus, et ayant 8 ou 10 chambres en tout, avec tuyaux de gaz partout, corridor, etc., et louée à Louis Cignonie à raison de $50 par mois.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0/0 devant être payé comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1888, en outre de son adjudication.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 mai—24, 27—juin 3, 10, 17, 23.

VENTES L'ENCAN.

PAR HENRTERN & CO

Vente sans réserve bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STEKKCO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 12 juin 1888, à 11 heures A., dans leur salle d'encan No 35 rue de Gres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie et adaptés pour le commerce de la ville et campagne.

Conditions—A la te 12 juin—1f

PAR W. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin-Résidence de valeur No 519 e Dauphine,

Entre les rues Mandeville et Espagne.

Succession de Wendel Heid, décédé.

Pour un partage.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commerciale, Premier district de cette ville, en vertu et conformément à un jugement de l'ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", rendu le 16 mai 1888, signé le 22 mai 1888, Dossier No 23,290, pour compte de la succession de Wendel Heid, décédé, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Espagne et Mandeville, désigné par le No 4, lequel mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes parallèles, d'après un plan de L. H. P. député voyer de la ville, daté le 27 mars 18.. et exposé à l'endroit de vente.

Les améliorations comprennent:

Une résidence et magasin en bois, ayant 4 ou 5 chambres, magasin et chambres à coucher, cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc., et rapportant $10 ou plus par mois, et connue comme le No 519 rue Dauphine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles, embrassant le cas de non aliénando: 10 0/0 payé comptant sur les lieux et l'acquéreur assumant le paiement des taxes de 1888.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mai—27—juin 3, 10, 17, 24, 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un magnifique carré de terre.

Avenue St-Charles,

Faisant face au Parc Audubon,

Etant une partie du terrain Foucher, mesurant 240 sur 300 pieds,

Et touchant la limite de Greenville.

Dans l'affaire de C. E. Girardey et als. vs. Les héritiers de Wm Henry et als Et au profit des héritiers de Samuel P. Blanc et de William Henry, tous deux décédés.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No 23,315.

Pour un partage. A l'encan

PAR W. I. HODGSON, encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, 1er district de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "C", rendu le 25 mai 1888, et signé le 31 mai 1888, dans l'affaire de C. E. Girardey et als vs les héritiers de Wm Henry et als. Aussi conformément à plusieurs ordres de la même Honorable Cour, un conformément aux recommandations d'une assemblée de famille tenue devant M. C. Soniat, notaire, en faveur des enfants mineurs de Saml. P. Blanc, décédé, et l'être conformément aux recommandations d'une assemblée de famille tenue devant M. C. Soniat, notaire, en faveur des enfants mineurs de Wm Henry, décédé, les deux tenues le 21 mai 1888 et les deux signés le 25 mai 1888, dans le No 23,315 pour le compte des héritiers de feu Samuel P. Blanc et Wm Henry, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu:

Un certain carré d'îlet, situé du côté nord de l'Avenue St-Charles, Sixième District de cette ville, ensemble avec tous les droits, passages et privilèges y appartenant, étant sur la limite supérieure du morceau de terre connu sous le nom de "Foucher Tract," borné du côté supérieur par Greenville. Il mesure 240 pieds de face à l'avenue St-Charles, sur une profondeur de 300 pieds, entre lignes parallèles, d'après un plan visible au lieu de la vente, plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 8 mars 1870.

Ce carré d'îlet, s'il est fait une partie du premier Foucher Tract, fera une façade totale Avenue St Charles d'environ 1500 pieds, mesure française, sur 1600 pieds américains ou environ 6 carrés.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste en billets de l'acquéreur divisés en coupons à la convenance des parties intéressées, payables à 1, 2 et 3 ans et portant intérêt à 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité, comprenant 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuite pour le paiement d'un des billets en partie ou en totalité. L'acquéreur assumera, en sus de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1888, et un dépôt comptant de 10 0/0 sur le prix d'adjudication sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Walter Turnbull, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 juin—3 10 17 24 juil 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une bibliothèque de lois de valeur.

Etant la propriété de J. O. Nixon, Jr., décédé, sera vendue en lots au gré des acquéreurs.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 20 juin 1888, à 7 1/2 heures p. m. et les jours suivants, à la même heure, jusqu'à ce que tout soit vendu, au No 47 rue Carondelet coin Union, bureau de devant, second étage, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du .. juin 1888, dossier No 23,633, pour le compte de la succession de J. O. Nixon, Jr., décédé, il sera vendu à l'encan—

Une bibliothèque de lois de valeur, consistant de 800 volumes ou à peu près, aussi 4 casiers pour livres, 3 pupitres, 1 presse à copier les lettres, tables, chaises et divers comme une fidèlement l'inventaire en mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.

Les catalogues seront prêts dans quelques jours.

9juin—jusqu'à date

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double No 464 rue Bassin.

Mme Maria Maguire vs P. J. Maguire, son mari.

No 20,286—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, le 23 février 1888, et signé le 29 février 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage à deux étages, à deux corps de logis, No 464 rue Bassin, dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, St. André et Joséphine, le terrain forme une partie des lots Nos 17 et 22 inclusivement et mesure 37 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Bassin sur une profondeur de 127 pieds 4 lignes, le tout plus ou moins.

Le cottage est couvert en ardoises et a 5 chambres sur chaque côté, hangar pour laver, cuve, etc., et peut être loué à $29 par mois.

Conditions, comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de 1888, et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ducros, notaire.

3 juin—3 16 23 30—juil 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à l'encoignure des rues Laurel et Foucher.

Succession de Simon Charles Gautrau.

No 23,721—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un grand lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Foucher, Constance, Aline et Laurel, mesurant 50 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 115 pieds à la rue Foucher, et forme l'encoignure des rues ci-dessus décrites.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage ayant 3 chambres, cuisine, hangar, etc. Le voisinage s'améliore rapidement et les cars de la rue Magazine passent devant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an, privilège et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie, assumer le paiement de toutes les taxes de 1888 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Ernest Commagère, notaire.

3 juin—3 16 23 30—7 juil

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dus sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes, qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON, Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.

CHAS. CAVANAC, Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 288 rue Canal.